

N° 37200001 au catalogue
ISBN 978-0-660-33282-6

Guides de référence technique pour la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché
du travail (PLEMT)

Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2015

Date de diffusion : le 4 décembre 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) | 4 |
| 2.1 Principales caractéristiques de la PLEMT | 4 |
| 2.2 Accessibilité, confidentialité et protection des renseignements personnels..... | 5 |
| 2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires..... | 5 |
| 3. Sources de données | 6 |
| 3.1 Sources de données et couplage d'enregistrements | 6 |
| 4. Méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs de résultats des diplômés | 6 |
| 4.1 Définition de la population cible | 6 |
| 4.2 Critères utilisés pour créer les sous-populations d'analyse aux fins du calcul de l'indicateur du revenu d'emploi médian | 8 |
| 5. Analyse de la qualité | 10 |
| 5.1 Confidentialité et arrondissement..... | 11 |
| 5.2 Limites | 11 |
| Annexe A | 12 |
| Glossaire des termes..... | 12 |

Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2015

1. Introduction

Statistique Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, Emploi et Développement social Canada (EDSC), ainsi que d'autres intervenants, a élaboré la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

La PLEMT permet l'intégration longitudinale des données administratives relatives à l'éducation et d'autres sources de données afin de fournir des ensembles de données personnalisés à des fins analytiques.

Le programme de la PLEMT permet de combler les lacunes statistiques et de mieux comprendre les parcours des étudiants et des apprentis, leur transition vers le marché du travail et les résultats au fil du temps.

Les données de la PLEMT peuvent aider à répondre à une vaste gamme de questions stratégiques relatives à la persévérance, à la réussite, à la mobilité et aux parcours des étudiants et des apprentis, ainsi qu'à étudier leurs résultats sur le marché du travail.

Grâce à ces données, les décideurs sont en mesure de mieux comprendre les divers types de parcours que les étudiants peuvent suivre tout au long de leurs études postsecondaires ou de leur formation d'apprenti, de même que les caractéristiques des étudiants qui pourraient avoir un lien avec ces parcours.

La clientèle visée par la PLEMT comprend les ministères provinciaux de l'Éducation, les autorités en matière d'apprentissage, les établissements d'enseignement postsecondaire, les ministères du gouvernement fédéral, le milieu universitaire, les chercheurs, les étudiants et parents qui souhaitent en apprendre davantage sur les résultats des diplômés, et d'autres groupes d'intervenants dans les domaines de l'éducation et du marché du travail.

2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)

2.1 Principales caractéristiques de la PLEMT

1. **Plateforme** — La Plateforme permet aux chercheurs d'obtenir de l'information sur les anciennes cohortes d'étudiants de niveau collégial et universitaire et d'apprentis inscrits, de mieux comprendre leur cheminement et de déterminer de quelle façon leurs études et leur formation ont influé sur leurs perspectives de carrière.
2. **Ensembles de données intégrés sécurisés** — Ces ensembles de données intégrés nous permettent d'en savoir plus qu'au moyen d'un seul ensemble de données ou d'une seule enquête. Des ensembles de données intégrés signifient que tous les ensembles de données de la PLEMT peuvent être appariés en utilisant un identificateur de couplage anonyme qui se trouve dans chaque fichier. Après avoir déterminé quels ensembles de données de la PLEMT sont nécessaires pour répondre à une question stratégique ou de recherche en particulier, les chercheurs peuvent utiliser l'identificateur de couplage anonyme qui se trouve dans chaque fichier pour appairer ces ensembles de données. L'intégration des ensembles de données s'effectue dans l'[Environnement de couplage de données sociales \(ECDS\)](#) de Statistique Canada, qui maintient les normes les plus élevées en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données.
3. **Données longitudinales** — Les données accessibles dans la PLEMT sont couplées longitudinalement, ce qui permet aux chercheurs de mieux comprendre les comportements et les résultats des étudiants et des apprentis au fil du temps.
4. **Données accessibles** — Les chercheurs auront accès à tous les ensembles de données préparés pour la PLEMT par l'intermédiaire du Réseau canadien des centres de données de recherche.

2.2 Accessibilité, confidentialité et protection des renseignements personnels

Les ensembles de données intégrés de la PLEMT sont réputés être des renseignements statistiques de nature délicate et sont assujettis aux exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*. Les employés de Statistique Canada qui créent les ensembles de données intégrés aux fins de recherche ont accès aux données seulement une fois qu'elles ont été dépouillées des identificateurs personnels. De plus, seuls les employés de Statistique Canada et les personnes réputées être employées qui ont besoin d'accéder aux données dans le cadre de leur travail d'analyse ont accès aux fichiers analytiques couplés.

Ces données sont traitées de manière tout aussi confidentielle que les données des enquêtes menées par Statistique Canada.

Les résultats tirés de la PLEMT sont diffusés sur le site Web de Statistique Canada.

Les données de la PLEMT sont également accessibles dans les Centres de Données de Recherche (CDR) de Statistique Canada, uniquement aux chercheurs dont les projets ont été approuvés. Ces derniers peuvent accéder aux données dans l'environnement sécurisé offert par les CDR, dont le personnel est composé d'employés de Statistique Canada. Les CDR sont régis par la *Loi sur la statistique*, conformément à toutes les règles en matière de confidentialité, et sont accessibles aux chercheurs une fois qu'ils ont prêté serment en vertu de la *Loi sur la statistique* en tant qu'« employés réputés ».

2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires

La PLEMT comprend deux types d'ensembles de données : des ensembles de données **de base** et des ensembles de données **supplémentaires**.

Les ensembles de données **de base** de la PLEMT sont mis à jour chaque année et comprennent ce qui suit :

1. **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)** — Un ensemble de données administratives sur les effectifs et les diplômés des collèges et universités publics canadiens, selon le type de programme, la sanction d'études, et le domaine d'études pour chaque année scolaire. La PLEMT comprend les données du SIEP à partir de 2009 pour l'ensemble des provinces et des territoires, à partir de 2005 pour les quatre provinces de l'Atlantique, et à partir de 2004 pour l'Alberta.
2. **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** — Un ensemble de données administratives annuelles pancanadiennes (provinciales et territoriales) sur les apprentis inscrits et les travailleurs qualifiés. La PLEMT comprend les données du SIAI à partir de 2008.
3. **Impôt sur le revenu du Fichier des familles T1 (FFT1)** — Certains renseignements tirés des données de l'impôt sur le revenu à partir de 1992 sont accessibles pour tous les enregistrements du SIEP et du SIAI qui ont été couplés aux données du Fichier des familles T1.

Les ensembles de données supplémentaires sont d'autres ensembles de données qui sont intégrés dans la PLEMT pour ajouter de nouveaux indicateurs aux fins de recherche. Avec le temps, les ensembles de données supplémentaires qui sont intégrés à la PLEMT sont de plus en plus nombreux et pourraient comprendre des données d'enquête déjà recueillies par Statistique Canada, des données administratives déjà obtenues par ce dernier et des données administratives dont il ne dispose pas encore. La liste des fichiers de la PLEMT qui se trouvent actuellement dans les CDR figure sur le [site Web de Statistique Canada](#) (tapez « PLEMT » dans la fenêtre *Filtrer les articles*).

3. Sources de données

3.1 Sources de données et couplage d'enregistrements

Les données utilisées pour le calcul des indicateurs de résultats des diplômés sont tirées du [SIEP](#), et les variables fiscales sélectionnées sont tirées du Fichier des familles T1 ([FFT1](#)).

Données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires ([SIEP](#))

Le SIEP est une base de données administrative annuelle nationale qui permet à Statistique Canada de produire des renseignements détaillés sur les effectifs et les diplômés des établissements postsecondaires publics canadiens, afin de répondre aux besoins en matière d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le SIEP permet de recueillir des renseignements relatifs aux programmes et aux cours offerts dans un établissement, de même que des renseignements au sujet des étudiants eux-mêmes, ainsi que sur les programmes et les cours auxquels ils sont inscrits ou dont ils sont diplômés.

La date de début de chaque année de déclaration dans le SIEP est le lendemain de la fin de la session d'hiver précédente, qui se situe habituellement en avril, mai ou juin, mais cela peut varier selon l'établissement. La période de référence correspond à une année à partir de cette date de début.

Données fiscales du Fichier des familles T1 ([FFT1](#))

Le FFT1 est une base de données qui combine des individus et des variables des fichiers de données fiscales T1 et T4 et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants à l'intérieur d'un même fichier sur la composition de la famille. Il comprend des variables relatives au revenu ainsi que des variables démographiques et géographiques concernant chaque déclarant, son conjoint, ses enfants et sa famille.

Période de référence : Année civile (de janvier à décembre).

Les données du SIEP pour les années de référence 2009-2010 à 2015-2016 et les données du FFT1 pour les années 2011 à 2017 ont été utilisées pour la diffusion des tableaux portant sur les indicateurs du 4 décembre 2019.

Remarque : Les renseignements sur les étudiants doivent être disponibles dans toutes les sources qui sont utilisées dans les calculs des indicateurs de résultats des diplômés. Les données du SIEP qui ont été imputées¹ ou les enregistrements de diplômés pour lesquels des données fiscales n'étaient pas accessibles n'ont pas été utilisés.

4. Méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs de résultats des diplômés

4.1 Définition de la population cible

En utilisant les données du SIEP et les données fiscales, six cohortes de diplômés des années civiles 2010 à 2015 ont servi à calculer les indicateurs diffusés le 4 décembre 2019. Ces cohortes sont incluses dans les tableaux [37-10-0114-01](#), [37-10-0115-01](#), [37-10-0122-01](#), [37-10-0156-01](#), [37-10-0157-01](#) et [37-10-0158-01](#).

Dans le SIEP, le nombre de diplômés correspond au nombre total de grades, de diplômes et de certificats décernés. Par exemple, si une personne obtient deux titres scolaires au cours d'une même année civile, cette personne apparaît deux fois dans le fichier des diplômés du SIEP pour l'année en question.

Contrairement aux chiffres publiés dans le SIEP, l'approche utilisée relativement aux indicateurs de résultats des diplômés repose sur les résultats ayant trait à chaque personne plutôt qu'à chaque titre scolaire obtenu et déclaré. Cette méthode est plus appropriée pour établir une correspondance entre les données sur les diplômés du SIEP et les données fiscales et aussi pour simplifier l'interprétation et les résultats au fil du temps.

La définition de la population cible requiert ainsi certains ajustements aux données de la population source, et la façon de le faire est décrite ci-dessous.

1. Il est possible que dans le SIEP, des enregistrements soient d'imputés en utilisant d'autres renseignements si un établissement particulier ne soumet pas de rapport au SIEP pour une année donnée. Comme il est impossible d'apparier ces enregistrements aux données fiscales, ces enregistrements sont exclus de l'analyse.

Création de la cohorte de diplômés

Les étudiants peuvent obtenir un titre scolaire à différents moments au cours d'une année. Les renseignements du SIEP sur les diplômés peuvent être évalués soit en fonction de l'année de déclaration de l'établissement au SIEP, soit en fonction d'une année civile. Du fait que les données fiscales sont compilées selon l'année civile, les cohortes de diplômés ont été élaborées en fonction des personnes uniques qui ont obtenu leur titre scolaire lors de chaque année civile, de manière à faciliter l'analyse des résultats du couplage. Des cohortes complètes ont été établies pour les années civiles de 2010 à 2015. Les renseignements sur les diplômés de chaque année civile sont tirés de deux années de déclaration. Par exemple, les renseignements sur les diplômés de l'année civile 2010 proviennent des données de la deuxième partie de l'année de déclaration 2009-**2010** et de la première partie de l'année de déclaration **2010**-2011.

Exclusion de certains programmes du SIEP

Un certain nombre de types de programmes, de types de sanction d'études et de domaines d'études ont été exclus de la définition de la population principale des diplômés. Certains ont été considérés comme hors champ pour l'analyse des résultats des diplômés de l'enseignement postsecondaire, soit parce qu'ils sont liés aux composantes en classe de la formation d'apprentis, ou qu'ils ne sont pas au niveau de l'enseignement postsecondaire, ou qu'ils ne donnent pas lieu à un titre scolaire ou encore qu'ils servent spécialement à préparer les étudiants à suivre un autre programme d'enseignement postsecondaire plutôt que de les préparer à entrer sur le marché du travail. Ces programmes sont :

1. Programmes d'apprentissage
2. Programme menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études secondaires
3. Programmes préparatoires aux études en technologie ou en arts industriels
4. Programmes de formation de base des adultes
5. Programmes préparatoires au premier cycle ou au deuxième cycle
6. Microprogrammes (associés aux stages d'enseignement coopératif au Québec)
7. Hors programme (enregistrements du SIEP pour les étudiants qui suivent des cours ou qui participent à des activités éducatives qui ne font pas officiellement partie d'un programme de sanction d'études)

Regroupement selon le titre scolaire

Les diplômés ont été regroupés selon leur « titre scolaire » en utilisant la « [Classification des programmes et des sanctions d'études – variante grade professionnel](#) » (une combinaison des variables portant sur le type de programme et le type de sanction d'études du SIEP) selon les sanctions d'études qu'ils reçoivent.

Les définitions de la catégorie du titre scolaire ont fait deux autres ajustements comparativement au SIEP afin de permettre une plus grande uniformité et homogénéité du regroupement lors de l'étude des résultats des diplômés :

1. Les baccalauréats ou grades de premier cycle postérieur au baccalauréat dans les six domaines d'étude que sont la dentisterie (D.D.S., D.M.D.), le droit (LL.B., J.D., B.C.L.), la médecine (M.D.), l'optométrie (O.D.), la pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.) ou la médecine vétérinaire (D.M.V.) ont été classés dans leur propre catégorie appelée « grade professionnel ».
2. Les grades de premier cycle postérieurs au baccalauréat en « Éducation » ou en « Travail social » ont été regroupés avec le groupe des grades de premier cycle pour permettre une plus grande uniformité entre les secteurs de compétence. Un petit nombre de grades de premier cycle postérieurs au baccalauréat, à l'exclusion des études supérieures, dans quelques autres domaines d'études sélectionnés ont été aussi regroupés avec les grades de premier cycle, en raison de la petite taille de la catégorie restante. Ainsi, très peu de diplômés sont demeurés dans la catégorie des grades de premier cycle postérieurs au baccalauréat, et cette catégorie ne représentait plus ces diplômés.

Remarque : Ces changements apportés aux regroupements des programmes et des sanctions d'études n'ont eu aucune incidence sur le dénombrement de la population cible totale finale, mais seulement sur la classification à l'intérieur de ceux-ci.

Suppression des enregistrements multiples pour une personne dans la même cohorte

Afin de simplifier l'analyse des résultats des diplômés selon les groupes de titre scolaire, un seul enregistrement a été conservé pour les personnes ayant obtenu plus d'un titre scolaire au cours d'une même année civile et qui apparaissent par conséquent plus d'une fois dans les données du SIEP pour une même année.

Pour conserver UN seul enregistrement de titre scolaire par diplômé, un ensemble de règles séquentielles ont été appliquées dans l'ordre suivant afin de choisir l'enregistrement le plus pertinent aux fins de l'analyse des résultats :

1. Garder l'enregistrement du type de programme du SIEP ayant le niveau de scolarité le plus élevé, par exemple, un programme de deuxième cycle prime sur un programme de premier cycle.
2. Si les types de programmes sont les mêmes, garder l'enregistrement du type de sanction d'études ayant le titre scolaire le plus élevé dans le SIEP, par exemple, un grade prime sur un diplôme.
3. Si les types de sanctions d'études sont aussi les mêmes, mais que l'un des titres scolaires est dans le domaine d'études «éducation», alors il prime sur les autres domaines d'études.
4. Si les types de sanctions d'études sont aussi les mêmes et qu'aucune des titres scolaires n'est dans le domaine d'études «éducation», alors une des sanctions d'études est choisie au hasard.

Renseignements manquants et personnes ne faisant pas partie du champ de l'étude

Enfin, les enregistrements des diplômés dans lesquels il manque des données pour les variables démographiques clés (genre ou âge) ont été exclus, parce qu'ils ne contenaient pas suffisamment de renseignements pour permettre de les classer. Les diplômés de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans ont également été supprimés et jugés comme ne faisant pas partie du champ de l'étude, puisque celle-ci est axée sur les résultats sur le marché du travail. L'âge est défini tel qu'il a été déclaré au 31 décembre de l'année civile lors de laquelle la personne a reçu son titre scolaire. Par conséquent, les diplômés de plus de 64 ans sont plus susceptibles de suivre un programme à des fins de réalisation et de développement personnel et non à titre d'atout sur le marché du travail. Toutefois, ces chiffres sont généralement assez petits.

Les domaines d'études autres que postsecondaires ne donnant droit à aucun crédit ou étant conçus à des fins de perfectionnement n'ont pas été inclus.

Population cible finale

Les données sur la population cible finale des diplômés contient un enregistrement par diplômé de 15 à 64 ans dont le titre scolaire est dans le champ des titres scolaires postsecondaires (aucun enregistrement multiple) et exclut les personnes dont le dossier ne contiennent pas toutes les variables démographiques clés (genre ou âge).

4.2 Critères utilisés pour créer les sous-populations d'analyse aux fins du calcul de l'indicateur du revenu d'emploi médian

Pour qu'un diplômé soit inclus dans la sous-population d'analyse pour le calcul des indicateurs du revenu d'emploi médian, les critères suivants devraient être satisfaits. Les critères ont été appliqués de façon légèrement différente pour l'analyse transversale par rapport à l'analyse longitudinale de la cohorte (voir ci-dessous).

a. Critères fondés sur la disponibilité de renseignements fiscaux

Les renseignements sur les diplômés après qu'ils aient reçu leurs titres scolaires, y compris le revenu et le statut d'étudiant pour ceux qui retournent aux études, proviennent des dossiers fiscaux. Ces calculs de l'indicateur de résultats des diplômés comprennent uniquement les enregistrements des diplômés qui pouvaient être couplés à un dossier fiscal pour chaque année suivant l'obtention d'un titre scolaire et qui ont été inclus dans l'analyse.

b. Critères fondés sur la fréquentation d'un établissement d'enseignement

Les diplômés qui sont retournés aux études et qui ont fréquenté l'école à temps plein pendant l'année ou la période d'analyse après avoir obtenu un titre scolaire selon les données du SIEP ont été exclus de la sous-population d'analyse des revenus d'emploi médians, puisque leurs profils d'emploi et de revenus différaient de ceux des diplômés qui travaillaient et qui fréquentaient l'école à temps partiel et de ceux des diplômés qui travaillaient et qui ne fréquentaient pas l'école.

Les diplômés ayant repris des études à temps plein ou à temps partiel ont été déterminés à partir de variables fiscales indiquant l'admissibilité aux crédits d'impôt pour des études à temps plein ou à temps partiel. Débutant en 2017, les variables sur les crédits d'impôt pour les études à temps plein et à temps partiel ont été remplacées par des variables comparables indiquant le nombre de mois d'études à temps plein et à temps partiel². Ces nouvelles variables sont requises par l'Agence du revenu Canada pour l'administration de programmes fédéraux. Les crédits pour frais de scolarité et les données longitudinales du SIEP n'ont pas été utilisés pour déterminer les étudiants ayant repris des études aux fins de la diffusion de l'indicateur de décembre 2019.

Le groupe des diplômés ayant repris les études seulement à temps partiel (et qui avaient droit à des crédits d'impôt) ne diffère pas significativement de celui des diplômés n'ayant pas repris les études au chapitre du revenu moyen ou de la répartition du revenu un an après l'obtention du titre scolaire. Pour l'analyse des résultats, les diplômés ayant repris les études à temps partiel ont été regroupés avec ceux qui n'ont pas repris les études.

Il existe par contre un écart important au revenu d'emploi (revenu moyen, revenu médian et répartition) entre les diplômés qui reprennent les études à temps plein et ceux qui reprennent les études à temps partiel ou qui ne les reprennent pas. Ces résultats confirment que le revenu médian des diplômés qui reprennent les études à temps plein ne doit pas être analysé dans la même analyse du revenu médian des autres diplômés.

Les diplômés ayant repris les études à temps plein sont exclus de la sous-population de la cohorte de diplômés pour l'analyse des revenus pour l'année ou les années d'analyse.

Deux différents types d'analyse sont ensuite utilisés pour élaborer les indicateurs de résultats des diplômés :

L'étiquette d'analyse « **transversale** » signifie que les critères d'exclusion utilisés ci-dessus pour définir la sous-population d'analyse des diplômés ont été uniquement appliqués à l'année de mesure du résultat, par exemple, la deuxième année ou la cinquième année suivant l'obtention du titre scolaire pour ces indicateurs.

Les données transversales pour la deuxième année et la cinquième année suivant l'obtention de la sanction d'études ne devraient pas être comparées, puisque les populations sous-jacentes sont différentes.

L'étiquette d'analyse « **longitudinale** » signifie que les diplômés qui ont satisfait aux critères d'exclusion pour l'un des exercices après avoir obtenu un titre scolaire jusqu'à la dernière année d'analyse (par exemple, à partir de la première année jusqu'à la cinquième année suivant l'obtention d'un titre scolaire) ont été exclus de l'analyse pour toutes les années sur lesquelles portait la période longitudinale. En procédant ainsi, la sous-population analysée reste la même pour chaque année de la période d'analyse, ce qui permet de comparer les résultats au fil du temps.

Remarque : Les résultats des analyses transversale et longitudinale ne devraient pas être comparés, puisque les populations sous-jacentes sont différentes. Les résultats pourraient en fait être très différents pour certains groupes, étant donné que les définitions sont différentes.

Indicateurs de résultats des diplômés

Ces tableaux affichent le nombre de diplômés dans la population cible qui, au cours de l'année de l'analyse transversale ou de la période d'analyse longitudinale :

- n'avaient pas d'information fiscale;
- avaient repris des études à temps plein;
- avaient un revenu d'emploi (traitements, salaires ou commissions ou un revenu provenant d'un travail autonome);
- avaient seulement des traitements, salaires ou commissions (mais pas de revenu provenant d'un travail autonome).

Indicateurs liés aux revenus :

- revenu d'emploi médian;

2. Une variable d'impôt a aussi été ajoutée pour les étudiants aux études à temps partiel qui avaient une déficience telle qu'ils ne pouvaient pas raisonnablement s'attendre à être inscrits comme étudiants à temps plein. Ces étudiants ont été reclassés comme étant à temps plein.

Ces indicateurs sont diffusés pour des cohortes de diplômés d'années différentes (lorsque les données le permettent) et selon des dimensions telles que la province de l'établissement d'enseignement postsecondaire où l'étudiant a obtenu son titre scolaire, le titre scolaire (type de programme et de sanction d'études), le domaine d'études, le genre, le groupe d'âge et le statut de l'étudiant au Canada. Des estimations sont disponibles pour la deuxième année et la cinquième année suivant l'obtention de la sanction d'études, tant pour l'analyse transversale que longitudinale. Les résultats supplémentaires pour les autres années (par exemple, la première année, la troisième année ou la quatrième année suivant l'obtention du titre scolaire) sont disponibles sur demande. Les estimations peuvent faire l'objet d'une révision annuelle.

Traitement des diplômés ne comportant aucuns traitements, salaires ou commissions pour les estimations :

Les diplômés n'ayant aucun revenu d'emploi pour une année donnée sont exclus du calcul du revenu d'emploi médian pour l'analyse transversale. Cette proportion est généralement très petite et il est probable que les diplômés n'ayant aucun revenu d'emploi pour toute l'année étaient en dehors du marché du travail. Dans ce cens, la mesure des gains inclut seulement ceux qui ont travaillé durant l'année considérée.

Les bourses postdoctorales pourraient dans certains cas être rapportées sous la rubrique 'autre revenu d'emploi'. Les grades de troisième cycle touchant ce genre de bourses mais ne rapportant pas de revenu d'emploi sont aussi exclus du calcul du revenu d'emploi médian.

5. Analyse de la qualité

En raison de non disponibilité de données complètes pour les collèges de l'Ontario, ces derniers n'ont pas pu être inclus dans l'analyse. Cette lacune a un impact au niveau des estimations pancanadiens des indicateurs pour les titres scolaires offerts dans ces collèges comme les certificats ou diplômes de niveau collégial ou encore les grades de premiers cycles.

Les diplômés de cégep du Québec titulaires d'un diplôme d'un programme technique menant sur le marché du travail ont été inclus dans l'analyse des résultats. Les diplômés préuniversitaires des cégeps ont été aussi exclus de l'analyse des résultats selon le titre scolaire. Les microprogrammes et attestations universitaires ont été exclus de l'analyse au niveau des programmes de premier, deuxième et troisième cycle.

En raison des limites de données pour certains collèges du Nouveau-Brunswick, les indicateurs de résultats des diplômés pour la cohorte de 2010 ne sont disponibles que pour les diplômés des universités du Nouveau-Brunswick.

En raison des limites de données, les indicateurs de résultats des diplômés pour la cohorte de 2010 ne sont pas disponibles pour les diplômés des collèges du Manitoba ni pour les diplômés ayant reçu des 'Certificats de formation technique ou professionnelle' d'universités du Manitoba.

Les territoires incluent les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut. En raison des limites de données, les indicateurs de résultats des diplômés pour les territoires ne sont pas disponibles pour les cohortes de diplômés de 2010 et de 2011.

Qualité du couplage des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et du Fichier des familles T1 (FFT1)

- Environ 90 % des enregistrements des diplômés du SIEP ont été couplés au moins une fois aux enregistrements du FFT1.
- Environ 93 % des enregistrements des diplômés canadiens ont été couplés au moins une fois.
- Bien qu'ils constituent environ 9 % des diplômés, les étudiants internationaux représentent environ 39 % des diplômés n'ayant pas pu être couplés aux enregistrements du FFT1 sur une période de deux ans suivant leur obtention de titre scolaire.

5.1 Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont assujetties aux procédures d'arrondissement et de suppression.

Conversion en dollars constants et arrondissement :

Tous les chiffres relatifs au revenu d'emploi médian sont corrigés pour tenir compte de l'inflation au moyen de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et présentés en dollars constants de 2017 afin qu'ils correspondent à la plus récente année de données fiscales disponible pour laquelle les indicateurs ont été calculés. Afin de protéger la confidentialité des renseignements des diplômés, les chiffres et les montants sont arrondis. L'arrondissement peut modifier les chiffres et les montants à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir une incidence sur les résultats des calculs.

Pour produire des estimations sur les revenus des diplômés, les règles de contrôle en matière de divulgation décrites sur la page Web portant sur le [FFT1](#) ont été utilisées.

5.2 Limites

Des limites doivent être prises en compte quant au couplage des données et à leur interprétation.

- **Couverture des données :** Les données du SIEP présentent certaines lacunes statistiques quant aux taux de non-réponse à l'échelle des établissements ou de non-couplage aux données fiscales pour certaines années, les données des années les plus récentes étant généralement plus complètes. Les données manquantes sont principalement concentrées selon le secteur de compétence et le type d'établissement. Elles sont imputées pour les estimations régulières du SIEP, mais les données imputées ne peuvent pas être utilisées au moment du couplage aux données fiscales. Les lacunes touchent donc les cohortes de diplômés et les niveaux de scolarité qui seront inclus aux tableaux pour chaque secteur de compétence. Des améliorations relatives aux taux de réponse et de couplage pour ces établissements sont en cours, et le volume de données longitudinales augmentera progressivement au fil du temps.
- **Les données administratives, tout comme les données d'enquête ne sont pas exemptes d'erreurs et d'incohérences.** Il pourrait y avoir des différences dans la manière dont certains établissements déclarent différentes variables ou différents programmes dans le cadre du SIEP. Pour certaines variables, certains établissements pourraient fournir leur meilleure approximation, plutôt que de ne pas répondre. Les incohérences connues peuvent parfois être réglées en adaptant la méthodologie relative à l'indicateur.
- **Données incorrectement liées :** Il pourrait y avoir un biais potentiel ou des erreurs de mesure dans l'estimation des indicateurs de résultats des diplômés en raison d'une petite proportion d'enregistrements incorrectement liés ou de la présence d'enregistrements non couplés pour cause d'information d'appariement manquante ou incomplète.
- **Non-déclarants ou déclarants retardataires :** Il est également possible que les indicateurs de résultats des diplômés comportent un biais en raison des non-déclarants (ou des individus qui remplissent une déclaration d'impôts plus de 6 mois après la date limite du 15 juin). Ces personnes ne produisent pas leur déclaration de revenus pour différentes raisons, y compris certaines personnes qui ne sont pas tenues de produire une telle déclaration. Par conséquent, ils n'ont aucune information dans la base de données annuelle FFT1. Étant donné que certaines catégories de personnes (par exemple, personnes ayant un faible revenu ou qui ne font pas partie de la population active) sont plus susceptibles d'être des non-déclarants, il est possible d'observer un effet sur les résultats de l'analyse. Dans la présente étude, il n'est pas possible de faire la distinction entre les non-déclarants et les personnes non couplées en raison de données manquantes.

Cette analyse n'identifie pas les étudiants qui ont plusieurs sanctions d'études pour évaluer si leurs résultats sont différents. Ce type d'analyse requiert une méthodologie différente et plus complexe, et exigera davantage d'années de données sur l'obtention de sanction d'études pour obtenir de meilleurs résultats. Le travail aux fins de cette analyse est déjà commencé; toutefois, les résultats et les conclusions n'étaient pas disponibles au moment de la diffusion de ces données.

Annexe A

Glossaire des termes

Analyse transversale : L'analyse des résultats des cohortes de diplômés qui ont des dossiers fiscaux pour l'année d'imposition de l'analyse, soit deux ans ou cinq ans après l'obtention de la sanction d'études, et qui n'ont pas repris les études à temps plein au cours de cette année.

Titre scolaire : Cette variable classe le type de titre scolaire qu'un étudiant a obtenu (par exemple, un baccalauréat ou un certificat au niveau de la maîtrise) selon la « [Classification des programmes et des sanctions d'études – variante grade professionnel](#) », qui combine essentiellement les deux variables du SIEP que sont le type de programme (par exemple, un programme de premier cycle ou un programme de maîtrise) et le type de sanction d'études (par exemple, un grade, un diplôme ou un certificat) et crée également une catégorie distincte, à savoir Grade professionnel. Certaines combinaisons ont été renommées pour simplifier la détermination en fonction des utilisateurs des données (par exemple, grade de maîtrise ou grade de doctorat). Le niveau de scolarité obtenu sera probablement un facteur contributif important pour la détermination des revenus des nouveaux diplômés.

Revenu d'emploi : Le revenu d'emploi comprend les gains tirés d'un emploi (salaires, traitements, commissions, allocations de formation, pourboires, gratifications et revenus d'emploi exempts d'impôt touchés par les Indiens inscrits) ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, revenu net d'une profession libérale, revenu net d'une ferme, revenu net de la pêche et revenu net de commissions). Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être positif, négatif ou nul. Dans les sous-populations de l'analyse pour lesquelles le revenu provenant d'un travail autonome est exclu, les traitements, salaires et commissions composeront la totalité du revenu d'emploi.

Domaine d'études et Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2016 : La CPE sert à classer les principaux domaines d'études des programmes d'enseignement postsecondaire, en fonction de quatre niveaux d'agrégation normalisés (classe, sous-série, série, ainsi que les 13 regroupements principaux). La « [Variante de la CPE 2016 – Regroupements principaux alternatifs](#) » est utilisée dans les tableaux diffusés et il s'agit des plus agrégés. Dans le cadre des travaux d'analyse, les renseignements de la CPE sont particulièrement utiles lorsqu'ils sont combinés à ceux sur le titre scolaire.

Analyse longitudinale de la cohorte : Renvoie aux diplômés d'une année civile donnée (cohorte) qui ont des dossiers fiscaux pour toutes les années de la période d'analyse et qui n'ont pas repris les études à temps plein au cours de la période d'un an suivant l'obtention de la sanction d'études jusqu'à la dernière année de l'analyse, par exemple, cinq ans après l'obtention de la sanction d'études.

Revenu d'emploi médian : Le revenu d'emploi médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus d'emploi de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane.

Signalons que le revenu d'emploi médian après l'obtention d'une sanction d'études ne tient pas compte de l'incidence d'études complémentaires qui auraient pu être terminées depuis l'année d'obtention d'une sanction d'études pour les cohortes d'analyse transversale.

Certains revenus pour certains titulaires de grade de troisième cycle, boursiers de recherches postdoctorales, pourraient être inclus dans la catégorie « Autres revenus » sur le T1 qui n'est pas inclus dans la définition de revenu d'emploi. La catégorie « Autres revenus » comprend les paiements forfaitaires, allocations de retraite, prestations de décès et les autres types de revenus.

Tous les montants en dollars sont arrondis à la centaine près. Tous les chiffres du revenu d'emploi médian sont ajustés pour tenir compte de l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) et sont présentés en dollars constants de 2017 pour correspondre à la dernière année de données fiscales disponibles au moment du calcul des indicateurs.

Diplômés retournant aux études à temps plein : Personnes ayant repris les études après l'obtention de leur première sanction d'études, déterminées d'après les variables relatives à l'éducation du FFT1. Dans le cadre de cette étude, les personnes qui reprennent les études à temps plein sont traitées différemment (et retirées de la sous-population d'analyse) de celles qui reprennent les études à temps partiel.

Travailleur autonome : Les travailleurs autonomes sont déterminés en utilisant la variable fiscale pour tout revenu brut ou net d'un travail autonome, puisqu'un revenu net négatif ou nul peut être déclaré. Un revenu brut d'un travail autonome comprend au moins un des types de revenus suivants : revenu brut d'une ferme, revenu brut d'une occupation donnant droit à des commissions, revenu brut d'une entreprise, revenu brut de la pêche ou revenu brut d'une profession libérale.

Statut de l'étudiant au Canada : Le statut de l'étudiant au Canada est généralement établi à la fin de la session d'hiver, pendant l'année d'obtention de la sanction d'études. Les « étudiants canadiens » englobent les citoyens canadiens et les résidents permanents. Les « étudiants internationaux » englobent les titulaires d'un visa d'étudiant au Canada, les étudiants non canadiens qui étudient au Canada en vertu d'un autre type de visa, les étudiants non canadiens dont le statut est inconnu et les étudiants qui font des études à partir de l'extérieur du Canada (par exemple, via Internet).

Fichier des familles T1 (FFT1) : Le FFT1 combine des variables des fichiers de données fiscales T1, T4 et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants à l'intérieur d'un même fichier sur la composition de la famille. Il comprend des variables relatives au revenu ainsi que des variables démographiques et géographiques concernant chaque déclarant, son conjoint, ses enfants et sa famille. Seules les variables sélectionnées sont ajoutées aux enregistrements du SIEP sur les diplômés de l'enseignement postsecondaire.